

GRACQ

Les Cyclistes Quotidiens
d'Uccle, Ixelles et Bruxelles-Ville
uccle@gracq.org
ixelles@gracq.org
1000bruxsel@gracq.org

Aux Bourgmestres
et Échevins à la Mobilité
d'Uccle, Ixelles et Bruxelles-Ville
À Madame la Ministre
chargée de la Mobilité
de la Région de Bruxelles-Capitale



Bruxelles, le 13 octobre 2020

Concerne : la sécurité des cyclistes et PMR dans le bois de la Cambre

Madame la Ministre,
Messieurs les Bourgmestres et Échevins,

Le bois de la Cambre, véritable poumon vert pour les Bruxellois, fait l'objet d'intenses discussions sur son avenir. Le GRACQ, comme de nombreuses autres associations soucieuses de la qualité de l'air, de la lutte contre le dérèglement climatique et de la sécurité des promeneurs et des cyclistes, s'est prononcé pour des solutions ambitieuses faisant du Bois un havre de paix débarrassé du transit des véhicules motorisés (sauf secours et transports en commun).

Quelle que soit l'issue des discussions en cours, nos trois groupes locaux du GRACQ d'Uccle, Ixelles et Bruxelles-Ville tiennent à attirer votre attention sur des aménagements urgents à réaliser pour assurer la sécurité des cyclistes, mais aussi des piétons et des personnes à mobilité réduite (PMR) qui sont amenés à circuler dans le Bois.

Ces aménagements doivent s'inscrire dans une perspective de long terme, consistant à faciliter la circulation des modes actifs afin que le Bois ne constitue plus une barrière, mais un trait d'union entre nos communes, ainsi qu'entre la Région bruxelloise et les communes adjacentes. À moyen terme, il s'agira de renforcer l'axe cyclable sud-nord Drève de Lorraine-bois de la Cambre-avenue Louise en facilitant la traversée de la forêt de Soigne, afin d'encourager l'usage du vélo auprès des navetteurs de la périphérie.

À court terme, il s'agit d'aménager enfin les traversées est-ouest, prévues depuis des décennies et jamais réalisées (l'itinéraire cyclable régional B entre les avenues Montjoie et Jeanne attend depuis... 1995 de pouvoir être pratiqué autrement qu'en VTT). Quel que soit le résultat du test actuel (mise à double sens de l'avenue Diane), il restera indispensable d'avoir des passages de trottoirs abaissés pour les PMR et les vélos ainsi que des pistes cyclables bien marquées et bien asphaltées pour traverser le Bois d'est en ouest entre la chaussée de Waterloo et l'avenue Roosevelt.

Pour nous en tenir à l'urgence, vu le danger que représentent les traversées de l'avenue de Diane pour les PMR et les cyclistes, nous vous demandons instamment de vous concerter pour réaliser au plus vite les aménagements suivants :

SECRÉTARIAT
CENTRAL

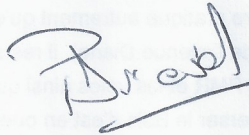
rue de Londres 15
1050 Bruxelles
Belgique
T/F +32 2 502 61 30
info@gracq.org

- **sécuriser les deux traversées de l'avenue de Diane** par le carrefour Lisière/chemin du Croquet (sur le tracé de l'ICR B) et par le carrefour Belle Alliance/Laiterie : trottoirs abaissés, marquage au sol rouge, signalisation adéquate, feu rouge commandé ;
- **sécuriser la traversée cyclable de l'avenue de la Belle Alliance** quand on va tout droit sur l'avenue de Diane en direction les lacs : la bande cyclable rouge a été déplacée et l'itinéraire est illisible pour les cyclistes. Le risque d'accident est élevé ;
- **déplacer la bande rouge avenue de Diane** en arrivant au carrefour Lisière, inutilisable en l'état car trop dangereuse (les cyclistes se trouvent coincés entre deux flux de voitures). La bande doit être placée à droite de la chaussée, en supprimant le feu tourne à droite afin que les autos laissent priorité aux cyclistes ;
- **placer un marquage vélo sur le tronçon de voie de service face à l'entrée Louise** du Bois, pour les cyclistes venant de l'avenue de Flore et souhaitant continuer sur l'avenue de Diane. Un sas vélo est nécessaire, avant le passage piéton, au premier feu rencontré pour permettre de traverser l'avenue de Diane et rejoindre la piste venant de l'entrée Louise. Un bouton de commande du feu et un panneau B23 permettront aux vélos de traverser en sécurité ;
- **sécuriser l'entrée principale du Bois** pour les cyclistes et les PMR au niveau du rond-point Lloyd George-Louise : trottoirs abaissés, marquage au sol rouge donnant priorité aux vélos autour du rond-point, aménagement d'un accès cyclable direct à l'avenue de Flore, signalisation adéquate à l'intention des voitures et des cyclistes ;
- **aménager les contournements des barrières** limitant l'accès au Bois le dimanche au niveau de l'entrée Louise, barrières incontournablees en l'état par les PMR et obligeant les cyclistes à mettre pied à terre. Les barrières de la boucle sud viennent d'être adaptées, mais des trous et grilles d'évacuation des eaux rendent le passage dangereux pour les enfants et les cyclistes (notamment avenue de Flore).
- **organiser un balayage régulier des feuilles mortes** sur les pistes cyclables, avec une attention particulière à l'avenue de Diane où les voitures frôlent les cyclistes.

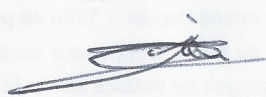
Afin de mieux évaluer les aménagements souhaitables, nous vous proposons d'organiser une visite sur place à une date à votre convenance. Nous espérons que ces arguments vous auront convaincus d'agir au plus vite. Il en va de la sécurité de tous les Bruxellois qui fréquentent le bois de la Cambre. Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération,

Pour les groupes du GRACQ Uccle, Ixelles et Bruxelles-Ville

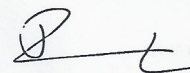
Patricia Duvieusart



François Cibot



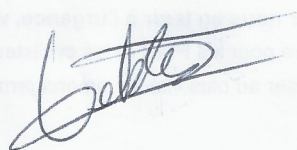
Pierre Henriët



Quentin Guinand



Denis Dekoster



SECRÉTARIAT
CENTRAL

rue de Londres 15

1050 Bruxelles

Belgique

T/F +32 2 502 61 30

info@gracq.org